

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 27 août 2012 à 20.30 heures au 16 rue principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, et Messieurs Réal Lajeunesse Serge Lafontaine, Claude Desjardins Ward O'Connor et Yvon Rivet.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 20.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2012-08-151

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yvon Rivet propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-152

MANDAT POUR PERCEPTION D'ARRÉRAGES DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton requiert une aide professionnelle de services juridiques pour répondre à ses besoins en matière de recouvrement de taxes impayées;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2012, la Municipalité de Montcerf-Lytton a octroyé un mandat général de services de consultation juridique au cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'honoraires proposés pour le recouvrement des taxes sont de 10% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, ou un minimum de 150\$ par dossier, taxes et déboursés en sus;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de donner mandat à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés afin de procéder au recouvrement des taxes impayées, pour les dossiers déterminés par la Municipalité, selon les modalités suivantes :

- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes :** 10% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus ou un minimum de 150\$ par dossier, taxes et déboursés en sus.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-153

RÉSULTAT POUR SOUMISSIONS POUR TRAITEMENT DE SURFACE
ET MANDAT POUR CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton conjointement avec les municipalités d'Aumond et de Déléage ont demandé des soumissions pour du traitement de surface double;

CONSIDÉRANT QUE la longueur prévue pour notre municipalité est de 500 mètres sur le chemin du rang trois nord et 800 mètres sur le chemin de l'Aigle;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé leurs soumissions;

Franroc , division Sintra au montant de 55,422.56\$ incluant les taxes (6.18\$ du mètre carré);

Les entreprises Bourget au montant de 57 933.60\$ incluant les taxes (6.46\$ du mètre carré);

Construction DJL au montant de 75 331.62\$ incluant les taxes (8.40\$ du mètre carré);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont conformes au devis déposé;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'accorder le contrat à Franroc , division Sintra Inc. au montant de 55,422.56\$.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-154

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est déposé par le conseiller Serge Lafontaine afin de modifier le règlement # 14 Règlement de tarification et compensation pour le service de gestion des boues septiques en ajoutant un paragraphe à l'article 2.

2012-08-155

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.00 heures, Monsieur le conseiller Serge Lafontaine et propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin,
Maire

Liliane Crytes,
directrice, générale/sec.trés.